

ANNEXE E

**RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF SUR LA REUNION
DU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION
ET LES FINANCES (SCAF)**

RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF SUR LA REUNION
DU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION
ET LES FINANCES

Le Comité s'est réuni le 25, 28 et 31 octobre 1988 sous la Présidence de M. C.M. Bhandari (Inde), et a examiné les questions suivantes :

1. Examen du compte financier de 1987
2. Nomination du Comptable agréé
3. Examen du budget pour 1988
4. Projet de budget pour 1989 et prévisions budgétaires pour 1990
5. Personnel du Secrétariat
6. Etude du Secrétaire exécutif sur certaines dépenses particulières
7. Election du Président et du Vice-président du SCAF

EXAMEN DU COMPTE FINANCIER DE 1987

2. Le Comité avait sous les yeux le document CCAMLR-VII/4 "Examen du compte financier et nomination du Comptable agréé".

3. Le Comptable a rendu compte que :

"Le compte financier est basé sur des livres de compte et des reçus corrects; les recettes, dépenses et investissements de capitaux et, l'acquisition et la cession des biens par la Commission au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1987, ont été réalisés en accord avec les Règlements".

4. Le Comptable a rapporté aussi que le compte financier s'est conformé aux Standards de vérification du bureau comptable australien. Le Comité a noté qu'il n'y avait aucune restriction sur le compte financier fait par le Comptable.

5. Le Comité a convenu que conformément à la Règle 12.1 du Règlement financier, la Commission devrait prononcer son acceptation du compte financier.

NOMINATION D'UN COMPTABLE AGREE

6. La Règle 11.1 du Règlement financier exige que le comptable soit un expert comptable agréé, ou une autorité statutaire équivalente, d'un Membre de la Commission et qu'il soit nommé pour un mandat de deux ans éventuellement renouvelable.

7. L'Expert comptable agréé pour l'Australie a servi la Commission ces six dernières années et a signalé qu'il était disponible pour un renouvellement de sa nomination. Le Comité a appuyé sa candidature.

EXAMEN DU BUDGET POUR 1988

8. Le Responsable de l'administration et des finances a présenté le document CCAMLR-VII/5, a expliqué les dépenses prévues du budget pour 1988 et a informé le Comité qu'il attendait qu'aucune dépense n'excéderait le budget. Le Comité a félicité le Secrétariat pour sa gestion du budget, en notant que de considérables économies avaient été faites quant à certaines dépenses.

9. Le Secrétariat a informé le Comité que depuis que les documents du budget avaient été préparés, l'Espagne avait acquittée ses arriérés et que le Chili avait payé un acompte à la suite d'une erreur commise dans le calcul de la conversion des devises. La cotisation du Chili est maintenant acquittée en totalité. Le représentant de l'Argentine a déclaré que les autorités financières de son pays prenaient les mesures nécessaires pour régler l'acompte restant dû par l'Argentine, somme impayée faisant également suite à une erreur de calcul dans la conversion des devises.

10. Comme on le lui avait demandé à la dernière réunion, le Secrétaire exécutif avait fourni un exposé des conséquences financières des arriérés

des Membres. Il a été noté que "... les cotisations sont exigibles le premier jour de l'année financière (c'est-à-dire à la date d'échéance) et doivent être payées au plus tard 150 jours après cette date ..." (Règle 5.6 du Règlement financier). Il a été expliqué que la notification de la somme exacte des cotisations ne pourrait pas être envoyée avant le 1^{er} février en raison du besoin de recevoir et payer les derniers comptes pour que les excédents puisse être crédités aux Membres en faisant les calculs nécessaires. Bien que la date d'échéance de paiement soit le 1^{er} janvier, cette considération d'ordre pratique empêche que les versements soient réalisés avant la mi-février. Il a été convenu que tous les Membres devraient acquitter leurs cotisations le plus tôt possible, et en tout cas, avant l'expiration de la date limite pour paiement, c'est-à-dire le 31 mai de chaque année.

PROJET DE BUDGET POUR 1989 ET PREVISIONS

BUDGETAIRES POUR 1990

11. Le document du budget a été présenté sous le format convenu précédemment qui fait la distinction entre les frais récurrents et non récurrents. L'objectif d'une croissance réelle zéro des dépenses courantes avait encore été réalisé.

12. Il a été signalé que dans la somme allouée aux 'réunions', bien que certaines dépenses détaillées aient augmentées au-delà du taux d'inflation, et que d'autres n'avaient pas augmentées de même manière, il résultait que la somme totale restait aux alentours d'une croissance réelle zéro.

13. En réponse à une question au sujet d'une allocation de 2 200 \$A pour la publication des Documents de base, le Secrétaire exécutif a expliqué que les fonds étaient inclus pour satisfaire le coût des amendements dans les Mesures de conservation en vigueur. Il a été convenu qu'à l'avenir, les Mesures de conservation en vigueur devraient être publiées dans un document séparé qui pourrait être révisé quand cela serait nécessaire, sans pour autant réimprimer la tome des Documents de base.

14. Le Président du Comité scientifique a assisté à la réunion pour présenter le projet de budget de son Comité. Les propositions des dépenses pour le programme scientifique ont été acceptées. Il a été fait remarquer que, bien que les dates de l'Atelier sur la CPUE du krill et la réunion du Groupe de travail ad hoc sur le krill aient été établies pour que l'une suive l'autre, les réunions ont des objectifs différents et s'il arrive que pour une raison ou une autre, l'une d'entre elles n'ait pas lieu, rien n'empêchera l'autre de se poursuivre.

15. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude sur la grosse proportion du budget du Comité scientifique attribuée à la traduction des rapports des Groupes de travail. La possibilité a été de nouveau soulevée de faire traduire les rapports, qui ne sont pas requis d'urgence, par les pays où la langue nationale est le russe, l'espagnol ou le français. L'étude faite par le Secrétaire exécutif des dépenses particulières parle de ce sujet en détail, signalant les difficultés pratiques impliquées. Plusieurs délégations ont approuvé ces opinions et ont identifié en particulier, la tâche de la coordination dans chaque pays comme risquant de présenter des problèmes considérables. De récentes initiatives prises par le Secrétariat recherchant l'amélioration, l'efficacité et l'exactitude du travail de traduction ont été expliquées, et le Comité a convenu qu'un peu de temps serait nécessaire pour voir si celles-ci étaient réussies, avant d'envisager l'introduction de changements supplémentaires. Dans l'intervalle, le Secrétariat a été prié de continuer à recueillir des renseignements sur les services de traduction provenant d'autres pays. Pour les futures réunions du SCAF, il a été demandé au Secrétariat de séparer les coûts de traduction de ceux de publication dans la présentation du budget du Comité scientifique.

16. Le Secrétaire exécutif a attiré l'attention du Comité sur l'accroissement du travail dans le domaine du traitement des données pour les diverses activités du Comité scientifique, et sur le besoin essentiel de renforcer la capacité du Secrétariat dans ce domaine (voir le paragraphe 25 ci-dessous). Le Comité a été en accord sur sa proposition d'inclure une somme de 5 000 \$A pour que le Fonctionnaire chargé des affaires scientifiques assiste à deux cours professionnels sur le logiciel de la base des données utilisé par le Secrétariat.

17. Le Comité s'est également mis d'accord pour que dans le cas où le Directeur des données résilierait ses fonctions avant la réunion suivante (voir le paragraphe ci-dessous), le Secrétaire exécutif pourrait utiliser les fonds affectés au traitement du Directeur de données, pour engager une personne avec les compétences requises, sur une base temporaire si nécessaire.

TAUX DE CROISSANCE DU BUDGET

18. Les dépenses proposées pour 1989 de 1 215 300 \$A représentent une augmentation nominale de 5,2% sur celles accordées au budget 1988. Le taux d'inflation pour l'Australie en 1989 est prévu aux alentours de 5,5%, donc les dépenses en 1989 diminueront par 0,3% en termes réels. Si les dépenses sont divisées en dépenses récurrentes et non récurrentes, conformément à la coutume de la Commission, les dépenses récurrentes en 1989 diminueront en termes réels de 4,5%.

COTISATIONS DES MEMBRES

19. Le projet de budget révisé pour 1989 révèle que le montant total des cotisations des Membres, après le décompte des avoirs, sera de 960 258 \$A ou de 46 414 \$A par Membre, déduction faite des cotisations supplémentaires de 31 967 \$A pour les pays exploitants.

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1990

20. La plupart des dépenses dans les prévisions du budget pour 1990, sont calculées sur la base des figures de 1989 accordant une inflation de 5,5% pour 1990. Le Comité a été avisé que l'arrangement d'utiliser l'ordinateur central de la Division antarctique australienne avait bien fonctionné en 1988 et les Membres ont remercié l'Australie pour l'avoir mis à la disposition de la Commission. Il a été noté qu'une somme de 60 000 \$A

est inclus aux estimations pour 1990, en tant que réserve prévisionnelle, dans le cas où l'accroissement de l'usage des ordinateurs par le Secrétariat nécessite un changement à cet arrangement.

PERSONNEL DU SECRETARIAT

21. La Commission a décidé en 1986, '... qu'avant de faire appel à la candidature de titulaires aux futurs postes vacants de la catégorie cadre, le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Président du Comité permanent sur l'administration et les finances, devrait examiner avec soin et modifier, le cas échéant, la description des fonctions à remplir pour le poste en question ainsi que l'échelon auquel ce poste avait été classé à l'origine.' A la dernière réunion il a été demandé au Secrétaire exécutif de continuer à consulter avec des organisations internationales similaires et avec le Service public australien, dans le but d'établir le meilleur procédé pour conduire une révision des échelons de postes cadres au Secrétariat de la CCAMLR, et de rendre compte à cette réunion de la Commission. Le rapport a été distribué sous CCAMLR-VII/8.

22. L'intention de l'actuel Directeur des données de postuler pour un poste de chercheur, ce qui nous met devant la possibilité existante d'une résiliation de ses fonctions au cours de l'année prochaine, a été soulevé dans les discussions du budget. Il a été convenu que ce fait nouveau survenant, il faudra peut-être achever la révision des échelons au cours des six mois à venir, pour éviter une interruption dans le travail du Comité scientifique en laissant ce poste important à pourvoir pour une période prolongée.

23. Le Comité a pris note de la possibilité d'obtenir une aide de la Commission des fonctionnaires internationaux. Il a convenu que le Secrétaire exécutif doit continuer ses consultations avec son homologue à la ICSC, et, si cela s'avère possible, utiliser le système de la ICSC pour examiner les postes cadres. Si cela entraînerait une dépense il devrait consulter le Président du SCAF et le Président de la Commission avant d'aller plus loin.

24. Un représentant a signalé le haut niveau de satisfaction exprimé par le Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons avec le travail du Secrétariat, et en particulier celui du Directeur des données, pour la préparation des données et des analyses pour sa réunion cette année. Il a demandé si, par suite des efforts du titulaire actuel, la direction des données au Secrétariat pourrait être entreprise avec autant de succès à l'avenir par une personne possédant moins de qualifications. Si oui, alors, le poste pourrait être déclassé.

25. Le Secrétaire exécutif n'était pas d'accord. Il a porté l'attention sur les discussions qui ont eu lieu au cours des sessions récentes de la réunion du Comité scientifique, qui ont démontré clairement que le travail dévolu à la Direction des données continuerait non seulement à accroître en quantité mais aussi en complexité. Jusqu'à présent, le travail du Directeur des données a été associé pour la plupart avec les poissons, reflétant l'importance particulière attachée à ce sujet-ci par la Commission et le Comité scientifique. Le Comité élargit actuellement son attention à la considération des stocks du krill et des calmars, et passe au stade du traitement des données dans son développement du Programme de contrôle de l'écosystème. Il est plus que probable qu'il faudra renforcer la capacité du traitement des données du Secrétariat, plutôt que de l'affaiblir.

SECRETARE EXECUTIF

26. A sa dernière réunion la Commission s'est mise d'accord sur une procédure à suivre pour le cas où le poste de Secrétaire exécutif deviendrait vacant. Il a été demandé au Secrétaire exécutif de préparer un projet d'une annonce qui serait examiné à cette réunion. Une version préliminaire a circulé parmi les membres pour qu'ils puissent l'examiner. Le projet d'annonce suivant a été adopté à l'approbation de la Commission :

" SECRETARE EXECUTIF DE LA CCAMLR

La Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique fait un appel d'offre au poste de Secrétaire exécutif (CCAMLR).

La CCAMLR est une organisation internationale dont le siège se situe à Hobart en Australie; il incombe à la Commission de mettre à exécution les objectifs et les principes d'une convention qui prévoit la conservation, y compris l'utilisation rationnelle de la faune et la flore marines dans les eaux limitrophes de l'Antarctique.

Le Secrétaire exécutif, assisté par un petit secrétariat, est responsable pour fournir un soutien scientifique et administratif à la Commission et au Comité scientifique.

Les postulants doivent être ressortissants des pays membres de la CCAMLR [liste].

La Commission, dans sa procédure de sélection, optera pour les critères suivants :

- (a) connaissance des questions concernant l'Antarctique;
- (b) expérience ou connaissance approfondie du fonctionnement des organisations internationales et intergouvernementales;
- (c) haut niveau de compétence et d'expérience exigé en tant que dirigeant, dans des domaines tels que :
 - la sélection et la supervision du personnel administratif, technique et scientifique;
 - la préparation des budgets financiers et la gestion des dépenses;
 - l'organisation des réunions et la mise en place de services de secrétariat pour les comités de haut niveau;

(d) qualifications universitaires

(e) qualifications en langues.

La nomination sera pour une période de quatre ans avec la possibilité de renouvellement. Le poste est classé à D1 sur l'échelle de traitements de l'ONU. (Le traitement actuel est entre les limites de 00000 \$US et 00000 \$US net par an.) Les indemnités sont payées selon le système de l'ONU et comprennent les frais de déménagement, d'installation et de rapatriement, les indemnités pour congé dans sa patrie tous les deux ans, la sécurité sociale et les indemnités d'éducation pour les enfants.

Les candidatures, marquées du cachet personnel et confidentiel, devraient être expédiées pour arriver à l'adresse suivante avant [date]:

Le Président de la Commission
CCAMLR
25 Old Wharf
Hobart
Tasmanie, 7000 Australie.

Un exemplaire du Statut du personnel, et des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en s'adressant au Secrétariat de la CCAMLR à l'adresse ci-dessus."

Le SCAF a pris note du fait que le terme du Secrétaire exécutif titulaire expirera le 30 juin 1990. Il a alors été estimé nécessaire que cette question soit portée à la connaissance de la Commission.

ETUDE FAITE PAR LE SECRETAIRE EXECUTIF
SUR CERTAINES DEPENSES PARTICULIERES

27. A la sixième réunion de la Commission, la Délégation de l'URSS a soulevé un nombre de questions en vue de réaliser une diminution des

dépenses. Le rapport du Secrétaire exécutif traitant ces questions a été passé parmi les Membres pour commentaire, au mois de février. Quatre Membres ont répondu : l'Argentine, la CEE, l'Afrique du Sud et le R-U. Un document contenant le rapport et les réponses a été distribué comme le (CCAMLR-VII/7).

28. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction de l'analyse et des conclusions présentées dans le rapport. L'accord général des réponses a été noté et le Président a proposé de faire des commentaires supplémentaires sur chacune des questions. Les discussions sont résumées ci-dessous.

- (i) Distribution des documents - il a été noté qu'une économie considérable a été observée grâce à de nouvelles procédures pour la distribution des documents. Il a été souligné qu'une plus grande utilisation devrait être faite des résumés exécutifs et que les procédures doivent être suivies de très près.
- (ii) Application au sens large de la Règle 34(b) - il a été convenu que les mesures prises en réponse au point (i) ont des chances de réaliser la réduction voulue de la manutention des documents et qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre plus avant cette question.
- (iii) Nombre et durée de réunions de groupes de travail - de telles réunions sont nécessaires pour préparer des avis sur des sujets précis. Leurs fréquences et durées doivent être jugées cas par cas, mais un temps suffisant doit toujours être imparti pour permettre à la réunion de traiter adéquatement son sujet.
- (iv) Dates et emplacement de réunions de la Commission - le Comité a convenu qu'il était essentiel que la Commission se réunisse annuellement. Le besoin de développer la conscience internationale sur les principes de la Convention

et du travail de la CCAMLR a été reconnu et il a été convenu que tenir des réunions à un lieu autre qu'Hobart périodiquement pourrait contribuer à satisfaire ce besoin. La Convention pourvoit déjà à une telle possibilité, si une proposition ferme est reçue. En revanche, il a été reconnu qu'il y a quelques difficultés pratiques, surtout en ce qui concerne les réunions préliminaires qui sont tenues juste avant la réunion de la Commission. Il a été convenu de continuer à tenir la réunion à Hobart pour le moment.

- (v) L'engagement par traité de services de traduction aux pays de langue française, russe et espagnole - le Secrétaire exécutif doit continuer à recueillir des informations sur ce sujet, mais entretemps il doit donner suite à un projet déjà mis en route pour améliorer l'efficacité en développant la capacité de traduction au Secrétariat (voir le paragraphe 15 ci-dessus).

29. Au cours des discussions sur les services de traduction, quelques délégations ont soulevé des questions concernant l'interprétation. Le Secrétaire exécutif a exposé les grandes lignes des procédures de soumission suivies par le Secrétariat en obtenant ces services, et est entré dans les détails des soumissions reçues en 1988. Le représentant de l'Australie a affirmé qu'il avait été impliqué dans les discussions avec les organisations en question et qu'il était conscient de l'examen approfondi que le Secrétaire exécutif avait mené avant de décider à quelle organisation devrait être passé le contrat.

30. Le délégué de la Nouvelle-Zélande a expliqué aux membres qu'il avait examiné les services de traduction et d'interprétation disponibles dans la région du Pacifique du Sud pour les réunions sur les négociations à propos des minéraux de l'Antarctique dont la Nouvelle-Zélande avait été le pays hôte cette année. Il a été satisfait que le sous-traitant employé par la Commission rendait le service le plus compétent et concurrentiel du point de vue du prix.

31. Le Comité a demandé que le Secrétaire exécutif contrôle la suite des mesures initiées par le SCAF dans le but d'améliorer l'efficacité, et qu'il fournisse des rapports réguliers aux réunions.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU SCAF

32. Au cours de la séance d'ouverture de la réunion de la Commission, quand la question à l'ordre du jour sur les finances et l'administration a été passé au SCAF pour discussion, la Commission avait porté l'attention sur le besoin du SCAF d'avoir un poste de Vice-Président. Cela nécessiterait une adjonction aux attributions du Comité.